



Municipalité de Rivière-à-Pierre

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **13 avril 2026**, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 1055, Avenue Bellevue (lot # 5 222 734). La demande de dérogation mineure vise à :

- Régulariser l'implantation d'un abri en bois situé à 4.3 m de la ligne avant contrevenant à la sous-section 7.2.3 du *Règlement de Zonage* #435-14 qui stipule que l'implantation d'un bâtiment complémentaire doit être localisé à un minimum de 7 mètres de la ligne avant du terrain en zone Rv-12

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com .

Donné ce 3 mars 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Geneviève Hamelin